



N° 144  
12 novembre 2003  
Bimensuel

## Le Courrier du DFJ

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, supplément de *La Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec une série d'articles consacrés aux diverses activités auxquelles contribue le DFJ: journée des droits de l'enfant ou manifestations organisées dans le cadre de l'année de la personne handicapée. L'éditorial d'Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, a pour objet la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne qui sera débattue au Grand Conseil début 2004.

## Dans ce numéro



### EMPLOI

21 postes vacants.



### ET TOQUE!

Poitrine de faisán en croûte de noix, une recette de Xavier Hornich



### TRAVAILLER

Mise en ligne du site de l'apprenti: *passage.vd.ch*. Un CFC à passé 40 ans c'est possible!



### CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine.



### MEMENTO

Ironiques et bigarées, les photos de Robert Walker au Musée de l'Elysée.

# Elections sans papier: la preuve par «Votelec»



François Marthaler, sorti en tête de la course à la succession de Philippe Biéler, très entouré le 9 novembre à la Salle du Bicentenaire. Le résultat définitif de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat était publié à 16h15.

Pour la première fois dans le canton, toutes les opérations liées aux élections fédérales ainsi qu'à une élection complémentaire au Conseil d'Etat ont été conduites par des outils informatiques. Toutes les communes ont saisi les bul-

letins sur ordinateur. Toutes les données étaient transmises sous forme électronique. A l'autre bout de la chaîne, ces résultats apparaissaient presque immédiatement sur internet. Une réussite.

**suite en p.3**



## Le SERAC rejoint la Manufacture

Une ancienne usine de pierre de taille qui flamboie aujourd'hui dans la grisaille du quartier industriel lausannois du Flon. Toute d'orange-abricot repeinte, elle accueille depuis septembre la première volée des étudiants de la nouvelle Haute école de théâtre de Suisse romande, dite la Manufacture. Des joyaux de la future scène artistique s'y cisèlent fiévreusement, littéralement sous les pieds du Service des affaires culturelles (SERAC) qui a emménagé au deuxième étage du bâtiment à la fin août.

**pages 4 à 5**





## PETITES ANNONCES

**A vendre:** Opel Omega 2.0 16V, 4 portes, rouge métal., année 1998, 105'000 km, diverses options, parfait état. Frs 6'700.- à discuter. Tél.: 079 465 23 87 ou 021 807 13 45.

**A vendre:** Mazda Demio, année 2002, 5 portes, état neuf, 15'000 km, 4 pneus été + 4 hiver. Prix à discuter. Tél.: 079 210 58 85.

**A vendre:** Renault Espace 2.0, 1998, 79'000 km. Climatisation, Rideaux, Lecteur 6 CD. Expertisée. Prix: 16'500.-. Tél.: 079.276.95.40.

**A vendre:** caravane Fendt 395T Diamant, 2 places, poids à vide/total: 780/ 1000 kg, 1987, très bon état et bien soignée, agréable à rouler, confort, auvent et solette, Frs 3200.-, à discuter. Tél.: 079 298 32 35 ou [jvondach@bluewin.ch](mailto:jvondach@bluewin.ch).

**A vendre:** piano droit de marque Sauter, bon état. Frs 2500.-. Tél.: 078 764 06 82.

**Recherche:** appartement de 2 ou 3 pièces dans la région allant de Rolle à Lausanne et environs pour un loyer max. de fr. 1'200.- entrée immédiate ou à convenir. Tél. 079/294 00 31 (dès 17h30).

**Vacances:** croisière à la voile aux Antilles du 5 au 19 mars 2004. Infos au: 078 7104977 ou [www.mypage.bluewin.ch/ccms/](http://www.mypage.bluewin.ch/ccms/).



## BOUQUINER

**L'Acte de Médiation du 19 février 1803.** En cette année de bicentenaire, Les Cahiers de la renaissance vaudoise publient le texte intégral de l'Acte de médiation qui n'avait fait l'objet d'aucune édition récente. Le texte, reflet de la situation politique de la Suisse à l'aube du XIXe siècle, est accompagné d'une introduction historique signée Denis Tappy, professeur à la Faculté de droit de l'université de Lausanne.



## La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Michael Fiaux, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: [info.gazette@vd.ch](mailto:info.gazette@vd.ch)



## ACTUEL

### Ecoles professionnelles: Portes ouvertes

L'Ecole technique et l'Ecole des métiers de Lausanne (ETML) organise sa Journée «portes ouvertes» samedi 29 novembre. Les filières de formations professionnelles (poly-mécanicien, électronicien, menuisier, informaticien,...) et de formations supérieures techniques (construction mécanique, mécanique productique, télécommunication, informatique industrielle,...) y seront présentées. Des séances d'information sur les métiers suivants seront proposées: ébénisterie et électronique (9h et 13h30), automatique et mécanique auto (10h ou 14h30), informatique et polymécanique (11h et 15h30).

L'Ecole professionnelle de Montreux (EPM), qui assure quant à elle la formation des professions liées à la restauration et à l'hôtellerie (boulangier, pâtissier, confiseur, boucher, cuisinier, sommelier, assistant en restauration et hôtellerie), organise ses journées portes ouvertes les 21 et 22 novembre. Au programme, informations pratiques et ateliers à découvrir, sans oublier la dégustation des mets réalisés par les apprentis de l'établissement.

*Portes ouvertes de l'ETML: samedi 29 novembre, de 9h à 17h. Rue Sébillon 12, Lausanne. Tél.: 021 316 77 77 ou [www.etml.ch](http://www.etml.ch). Portes ouvertes de l'EPM: vendredi 21 novembre, de 16h30 à 20h et samedi 22 novembre, de 9h à 12h30. Av. Jean-Jacques Rousseau 3, Clarens. Tél.: 021 964 74 84.*



## COURRIER

### Lorsque curateurs et tuteurs font défaut

*La Gazette* n° 142 du 15 octobre a abordé une question qui exerce un impact important sur la vie de nombreux Vaudois; je souhaite compléter l'article en expliquant la réaction souvent négative des personnes désignées comme tuteurs ou curateurs:

- Les règles d'attribution d'un pupille ne paraissent découler d'aucun système de répartition équitable de la tâche entre tous ceux qui y sont aptes: certains l'assument durant quatre ans, voire plus, beaucoup d'autres ne sont jamais sollicités au cours de leur existence.
- Le ton et la forme de la lettre d'assignation, qui annonce brutalement l'obligation légale d'accepter la charge, ne sont

pas de nature à activer, chez le destinataire, les valeurs élevées évoquées dans l'article, telles que la solidarité.

- Contrairement à ce qu'affirme la personne citée dans l'article, le suivi d'un pupille ne se limite pas «souvent à une dizaine de minutes par mois de travail administratif». Si cela était vrai, quelques tuteurs professionnels suffiraient pour tout le canton et l'Etat aurait les moyens de les payer. Par ailleurs, minimiser ainsi la charge revient à ne pas reconnaître les prestations remarquables des nombreuses personnes désignées.

Si le budget du canton de Vaud ne permet pas l'embauche de suffisamment de tuteurs professionnels, on

peut imaginer deux solutions à ce problème:

- soit l'on choisit vraiment de faire appel aux valeurs mentionnées dans l'article (solidarité, sens civique etc.), et l'on entreprend une campagne de recherche de véritables volontaires avec d'autres instruments que «l'ordre de marche» actuel,
  - soit l'on maintient l'obligation légale et l'on adopte des règles, annoncées clairement, de répartition équitable du travail – et aussi de la rétribution, souvent symbolique – entre tous les Vaudois capables d'assumer un pupille.
- Quant au système actuel, il me paraît indéfendable, même pour quelques années.

*Gilles de Montmollin*



## MON PC

### Annuaire téléphonique sur Intranet

L'annuaire téléphonique interne de l'administration cantonale, joli classeur noir et blanc à quatre anneaux métalliques, est bien utile. Malheureusement, sa mise à jour peine à suivre le rythme des mutations au sein du personnel. Si vous cherchez le numéro d'un collaborateur engagé récemment, ou le nouveau numéro d'un collaborateur qui a changé de poste, vous pouvez facilement le trouver sur intranet.

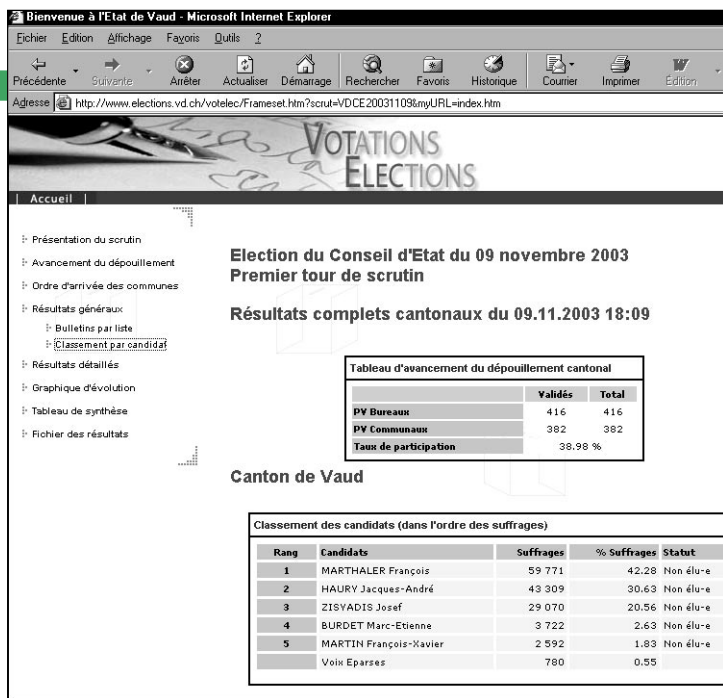
Il suffit d'ouvrir votre navigateur web et de taper l'adresse <http://atev/>. En saisissant le nom et le prénom de la personne que vous cherchez, vous verrez apparaître son numéro de téléphone actuel, et un simple clic sur son nom fera apparaître son adresse e-mail, sa fonction et son unité administrative. Vous pouvez aussi, en tapant un numéro de téléphone, trouver le nom de la personne correspondante. En tapant le nom d'une unité administrative, vous faites apparaître la liste des collaborateurs de cette unité avec leurs numéros de téléphone. Un outil très pratique!

# Elections: l'avènement de «Votelec»

Toutes les communes sont entrées dans l'ère du dépouillement et de la publication informatisée des résultats électoraux.

Toutes les communes, même les plus petites, ont saisi électroniquement les bulletins électoraux. Les résultats, naguère adressés au Canton par fax, voire par téléphone, sont désormais acheminés par le réseau cantonal. Les données sont immédiatement intégrées aux résultats globaux, puis publiées sur l'internet. C'est

ainsi que chacun pouvait suivre sur son PC l'avancement du dépouillement et observer quasiment en temps réel la progression des divers candidats. Les résultats définitifs de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat ont été publiés à 16 h 15, ceux de l'élection au Conseil des Etats une heure plus tard. Une performance qualifiée d'excellente par



Bernard Muhl, adjoint au service de l'intérieur, chargé de piloter l'ensemble des opérations liées à l'introduction du vote par correspondance généralisé et à la saisie informatique des bulletins.

L'application «Votelec», maîtrisée désormais par les 382 communes du canton, a fait merveille. Bernard Muhl souligne l'effort soutenu des bureaux communaux, dont certains ont dû faire l'acquisition d'un ordinateur, et se former très rapidement à l'utilisation du logiciel. Il relève aussi la simplification apportée à son propre travail: «Autrefois, nous devions être plus de dix pour traiter les résultats que nous

envoyaient les communes. Aujourd'hui, il suffit de trois personnes.»

L'application Votelec pourra désormais être utilisée, moyennant quelques adaptations, pour toutes les votations et élections cantonales, mais aussi communales.

LR

# Participation publique lors de l'élaboration de grands projets

Les décisions importantes touchant le territoire doivent pouvoir bénéficier de la participation de tous les acteurs concernés. Par cette décision, le Conseil d'Etat fait sienne «la méthode Biéler».

Inviter le public à assumer un rôle de partenaire dans l'élaboration des grands projets ayant un impact sur le territoire est désormais un but pour le Gouvernement. Il vient de le signifier dans un rapport répondant à un postulat du député Marcel Yersin. Ce postulat visait notamment l'amélioration de la prise en compte des avis de la population lors de l'élaboration et de l'adoption des plans d'affectation cantonaux (PAC).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat défend le principe d'une participation publique non seulement dans l'élaboration des PAC, mais également dans les différentes démarches de l'ensemble des projets importants liés à l'aménagement du territoire et au développement des infrastructures.

Selon les textes cités dans le rapport du Conseil d'Etat, la participation publique dans un sens large est un processus par lequel l'opinion de tous ceux qui sont intéressés par les décisions est intégrée au processus même de prise de décision. Elle vise un renforcement en amont de la collaboration des habitants, groupes d'intérêts,

associations de professionnels concernés, et représentants du monde politique ou de l'administration.

## Cinq principes

La participation est basée sur cinq principes qui ne font pas, pour l'instant, l'objet d'un règlement:

- bonne représentativité de tous les acteurs,
- participation publique engagée le plus tôt possible,
- interactivité avec le public,
- transparence du processus d'élaboration du projet,
- traçabilité des décisions.

## Informations et interactions

Pour ce qui est de la forme de participation, deux niveaux sont distingués. L'appel à des idées ou la consultation relèvent du niveau des échanges d'informations qui doivent pouvoir circuler dans les deux sens. La concertation, la médiation et la co-élabo-

ration s'inscrivent quant à elles au niveau des interactions. Ces deux niveaux peuvent être combinés en fonction de l'avancement du projet et des buts à atteindre.

## Multiples avantages

Une telle méthode de participation ne va bien sûr pas sans quelques difficultés. Elle engendre notamment de nouveaux coûts et implique la prise en compte de délais supplémentaires au moment de l'élaboration de chaque projet. Des arbitrages entre intérêts souvent divergents doivent par ailleurs être menés. La méthode offre cependant des avantages qui compensent largement ces désagréments. La participation des acteurs concernés à tous les stades d'un projet permet une prise en compte améliorée des intérêts de la population, ce qui se traduit immédiatement en terme de qualité du projet. La méthode aboutit à une compréhension renforcée de la part de tous et à une appropriation générale des décisions. Dès lors que les avis sont discutés par tous les acteurs en amont, les éventuelles oppositions qui peuvent demeurer en aval des décisions sont moins lourdes de conséquences en terme de coûts et de délais supplémentaires.

L'élaboration du Plan directeur cantonal selon cette démarche sera notamment l'occasion de tester ces méthodes. Les expériences capitalisées serviront à élargir le principe de la participation à tous les grands projets en lien avec le territoire.

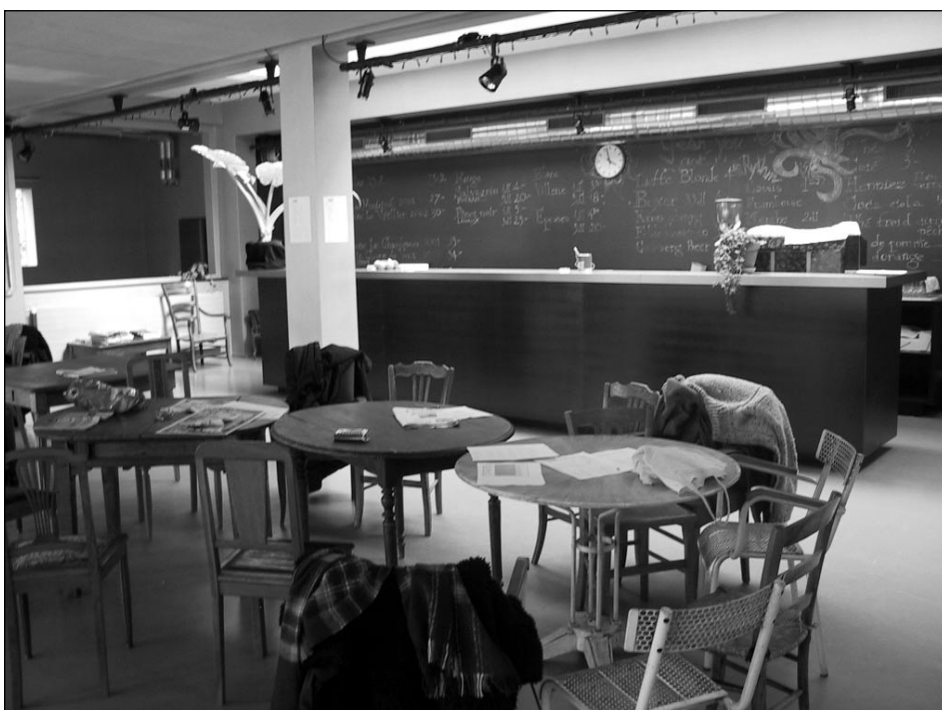
Comm/JC





# Grand-Pré 5: une affaire de

*Entre comédiens en herbe, étudiants de la Manufacture, la nouvelle Haute école de théâtre de Suisse romande, professionnels de la scène, enseignants et ardents défenseurs des gens du spectacle, le Service des affaires culturelles s'est déniché de nouveaux locaux sur mesure. Sis dans une ancienne usine complètement renovée qui bat pavillon orange dans le quartier industriel du Flon.*



PHOTOS: ANNIKA GIL

*Cafétéria ou décors de théâtre? Désertée par ses 15 étudiants, partis qui à un cours qui à un atelier, la cafétéria de la Manufacture sommeille.*

«**N**os deux secrétaires étaient entassées, avec fax, imprimante et photocopieur, dans un local trop petit tandis qu'une troisième personne travaillait dans une cuisine borgne. Sans parler des réunions que l'on tenait dans des salles squattées à droite à gauche, au jour le jour, faute de salle adéquate à disposition». Décidément, les 7 collaborateurs du Service des affaires culturelles (SERAC), dont leur cheffe, Brigitte Waridel, ont fait le gros dos jusqu'au bout. Avant-dernier «bastion», avec l'Office des affaires extérieures, du Département des institutions et des relations extérieures, sis dans les locaux de la rue de la Barre, le SERAC a quitté en août dernier les abords de la place du Château pour s'installer dans le quartier du Flon, à deux pas de la patinoire de Malley. Sitôt les talons tournés, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), qui guignait depuis quelque temps les anciens locaux du SERAC, y a installé l'Office des écoles en santé.

## La Manufacture

Un navire orange. Flamboyant comme une forêt d'automne. Toutes écoutes dehors. Pas de doutes, vous êtes devant la Manufacture. Ancienne fabrique de taille de pierres précieuses, le bâtiment a été entièrement renové et réaménagé pour pouvoir

accueillir en septembre dernier la nouvelle Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR). «Vu la difficulté de prononcer l'abréviation d'une traite et la longueur du nom officiel de l'école, nous avons choisi de garder le nom de l'usine comme enseigne», précise Ingrid Walther, responsable des relations extérieures de la Manufacture.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) des sept cantons francophones et bilingues avait décidé en 2000 de réunir en une seule école l'enseignement professionnel de l'art dramatique, jusqu'alors assuré par les conservatoires. Cette même Conférence choisissait en septembre 2001 le projet lausannois comme site de la future haute école. Depuis, un directeur a été nommé en la personne du Français Yves Beaunesne (v. encadré), les travaux de rénovation du bâtiment entrepris et les auditions de la première volée passées avec succès: 330 demandes de dossiers d'inscription, émanant essentiellement de Suisse et de France, 122 candidats auditionnés dont seuls 15 ont été retenus puisqu'il a été admis que chaque volée ne compterait pas plus d'étudiants. Le cursus s'étale sur trois ans pour les comédiens, celui des metteurs en scène comptant une année de plus. Une formation au rythme soutenu, largement assurée par une pléiade d'intervenants extérieurs (artistes et professionnels des métiers de la

scène), que parachève un diplôme dont la reconnaissance HES et européenne est en cours (bachelor et master).

## Les autres locataires du lieu

Dès le début de l'aventure de la Manufacture le nom d'ARTOS (Association romande technique organisation spectacles) y avait été rattaché. Association fondée en 1996 à l'impulsion de gens du spectacle et «logée» chez son président d'alors, Thierry Luisier, elle se cherchait des locaux afin d'améliorer sa visibilité. C'est chose faite depuis août, puisqu'ARTOS, dotée d'un nouveau président depuis le 1<sup>er</sup> septembre, en la personne de Claude Farine, possède une adresse dans le même bâtiment que la Manufacture. Son

*A l'adresse de la Rue du Grand-Pré 5, Lausanne-Malley, l'on trouve désormais: **Service des affaires culturelles (SERAC)**, tél.: 021 316 07 40. **La Manufacture**, Haute école de théâtre de Suisse romande, tél.: 021 620 08 80; [www.hetsr.ch](http://www.hetsr.ch). **ARTOS** (Association romande technique organisation spectacle), tél.: 021 621 80 60; [www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch). **CORODIS** (Commission romande de diffusion de spectacles), tél.: 021 621 80 65; [www.corodis.ch](http://www.corodis.ch). **Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS)**, tél.: 021 621 80 67; [www.ssrs.ch](http://www.ssrs.ch). **Société suisse des artistes interprètes (SIG)**, tél.: 021 621 80 66.*

rôle? Principalement, tenir à jour un annuaire du spectacle, la 3e édition à ce jour, et offrir une double formation continue aux gens du métier, soit un brevet fédéral de technicien du spectacle et un certificat en gestion culturelle (en coordination avec les Universités de Lausanne et de Genève). A ses côtés, trois autres associations professionnelles ont pris leurs quartiers: CORODIS, une Commission romande qui soutient les compagnies qui désirent faire tourner leurs spectacles en Suisse comme à l'étranger, le Syndicat suisse romand du spectacle, qui regroupe 60% des intermittents et la Société suisse des artistes interprètes qui se charge principalement de la collecte des «droits voisins», les droits des interprètes.

Le SERAC est le petit dernier à avoir grimpé sur le navire. «C'était une question d'opportunité», explique Brigitte Waridel, qui a saisi l'offre de la Ville de Lausanne, propriétaire du bâtiment, qui voulait louer le plus rapidement possible une série de



Façades, stores et volets détonnent d'un orange soutenu... malheureusement escamoté par le noir-blanc de l'illustration.

bureaux encore vides au deuxième étage. Un choix cohérent (l'École professionnelle commerciale de Lausanne était aussi sur les rangs), qui permet au SERAC de bénéficier de locaux plus spacieux, à proximité de partenaires professionnels et de former, selon le joli mot de Brigitte Waridel, «un cordon sanitaire culturel» de circonstance. – AG



«La manufacture: établissement où la qualité de la main d'œuvre est primordiale». La volonté de conserver son architecture et son nom au bâtiment ainsi que le choix des illustrations qui parsèment la brochure de l'école et son site (outils du tailleur de pierres précieuses) soulignent la filiation entre le passé industriel du lieu, l'effervescence présente et le devenir des étudiants.

## Rencontres publiques

Après Benno Besson, homme de théâtre, Michel Thévoz, historien de l'art, et Joël Jouanneau, metteur en scène, qui ont ouvert le cycle des *Rencontres* organisé par la Manufacture une à deux fois par mois, ce sera au tour de Jean-Marie Felix, animateur radio et de Massimo Schuster, marionnettiste, de monter sur la scène. Au gré des invités, l'exercice d'une durée de 90 minutes prend la forme d'une conférence ou d'une démonstration que clôt un débat. L'entrée est libre et ouverte à tous.

- Vendredi 21 novembre, à 20h: **Zone critique hors les murs**. La tribune libre des critiques de théâtres d'Espace 2, Zone critique, sera animée à la Manufacture par Jean-Marie Felix, entouré par 4 spectateurs professionnels rompus aux joutes oratoires. Diffusion samedi 22 nov., à 18h05, sur Espace 2.
- Lundi 1<sup>er</sup> décembre, à 20h: **La marionnette: un autre théâtre**, par Massimo Schuster, constructeur de marionnettes, metteur en scène et pédagogue.

## Yves Beaunesne, directeur-fondateur



NICOLAS TREANT

Metteur en scène et directeur de compagnie, Yves Beaunesne avait pourtant commencé par décrocher un doctorat en droit et une agrégation en Lettres. Puis d'enchaîner

par des études d'art dramatique au Conservatoire de Paris. Nommé directeur-fondateur de la haute école de théâtre de Suisse romande en juillet 2002, il en a reçu les clefs le 19 août dernier.

Il forme avec Philippe Saire (formation corporelle), Philippe Morand (interprétation) et Michele Milner (formation vocale) le conseil pédagogique de la première volée des étudiants de la Manufacture dont les cours ont commencé le 23 septembre. Parallèlement à son mandat, il poursuit sa riche carrière de metteur en scène et planche actuellement sur *Onclé Vania*, une pièce de Tchekhov, qui sera créée en mars 2004 avant de tourner en France et à l'étranger jusqu'à l'hiver.





# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

## DFIN Département des finances

### Premier/ère secrétaire A auprès du Service d'analyse et de gestion financières **100%**

Mission: vous assumez l'accueil et le secrétariat du service et offrez un appui aux collaborateurs et collaboratrices dans le cadre d'une équipe dynamique. Vos principales tâches consistent à assurer : correspondance usuelle, production et mise en page de divers documents, prise de procès-verbaux, gestion des agendas, classement (cl. 18-20).

Renseignements: Mme Lee Carnal, 021/316.25.70

Adresse: réf. 4492G, Secrétariat général du DFIN, M. Bruno Franco, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.11.03

### Employé-e d'administration pour l'Office d'impôt de district de Morges **100%**

Mission: collaboration pour la tenue des rôles des contribuables de l'office d'impôt. Recherche d'informations avec les autres districts. Classement, mise à jour et informatisation des mutations. Collaboration avec le service d'impôt à la source (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, 021/316.24.01

Adresse: réf. 4483G, Administration cantonale des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.11.03

## DIRE Département des institutions et des relations extérieures

### Conservateur/trice B de musée pour le Musée cantonal des beaux-arts **80%**

Mission: en collaboration avec le directeur, vous vous occupez du département XXe siècle et participez à la gestion culturelle et administrative. Activités variées liées à l'organisation d'expositions temporaires et à la collection (cl. 22-25).

Renseignements: M. Yvan Mamin, 021/316.34.52

Adresse: réf. 4491G, Musée cantonal des beaux-arts, M. Yves Aupetitallot, Palais de Rumine, Riponne 6, CP 403 – 1000 Lausanne 17

Publié dans la FAO le 11.11.03

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Chargé-e de recherche pour le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, Unité de recherche pour le systèmes pédagogiques (URSP) **60%**

Mission: Participer à des projets de recherche permettant de contribuer à la régulation des systèmes de formation. Participer au recueil et à l'analyse des données; en dégager les éléments significatifs utiles pour les enseignants, les décideurs ou les formateurs. Elaborer des comptes rendus de recherche sous la forme de rapports, d'articles, de conférences et d'animations (cl. 22-25).

Renseignements: M. Alex Blanchet, 021/316.06.12

Adresse: réf. 4485H, Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP), Rte du Signal 11 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.11.03

### Assistant-e de direction à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne **50%**

Mission: coordonner et assumer les responsabilités découlant du secrétariat des étudiant-e-s de la Faculté. Secrétariat de direction. Mise en place d'indicateurs de gestion. Supervision de la gestion des commissions. Préparation des séances. Elaboration de rapports en lien avec la gestion de la Faculté (cl. 19-22).

Renseignements: Mme Roseline Costaz-Singh, 021/692.31.20

Adresse: réf. 4494G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.11.03

### Secrétaire ou Premier/ère secrétaire A (comptable) au Service financier de l'Université **100%**

Mission: responsable d'un groupe de cinq personnes, vous êtes chargé-e de la tenue des comptabilités et des paiements, sur le logiciel SAP, de plusieurs facultés de l'Université.

Renseignements: M. Gérard Mareine, 021/692.23.29

Adresse: réf. 4496G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.11.03

### Secrétaire au Service de la formation professionnelle **60%**

Mission: assurer le secrétariat du secteur «planification-bâtiments» pour les écoles professionnelles du canton (cl. 15-18).

Renseignements: M. Christophe Honegger, 021/316.63.34

Adresse: réf. 4488G, Service de la formation professionnelle, M. Christophe Honegger, Saint-Martin 24 – 1014 Lausanne (Il ne sera répondu qu'aux candidat-e-s correspondant au profil recherché.)

Publié dans la FAO le 04.11.03

### Employé-e principal-e d'administration (Secrétaire-comptable en charge de la comptabilité) au Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation) **100%**

Mission: domaine financier (70%) : comptabilité du service, contrôle et validation des écritures comptables des unités budgétaires dépendant du service, tenue à jour de divers fichiers et tableaux de bord, aide aux utilisateurs de l'application Procofiév. Domaine de secrétariat (30%) : traitement de textes, correspondance, classements et réception téléphonique (cl. 14-16).

Renseignements: M. Patrick Maibach, 021/316.34.05

Adresse: réf. 4481G, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, M. Francesco Casale, Ch. de Couvaloup 13 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 17.11.03

Publié dans la FAO le 28.10.03

### Employé-e principal-e d'administration à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne **70%**

Mission: secrétariat de l'Institut des sciences du sport et de l'éducation physique (20%) ainsi que du projet «santé et société» (50%). Réception et gestion du secrétariat. Liaison avec le Décanat. Travaux de secrétariat (recherches, enseignement, publications, etc.). Intendance et gestion de l'économat. Participation à la gestion financière. Tâches de supervision organisationnelle. Participation à la gestion des étudiants (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Tatiana Lazzaro, 021/692.38.40

Adresse: réf. 4495G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.11.03

**Employé-e d'administration (Secrétaire-réceptionniste) pour la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne** **100%**

Mission: réception des étudiant-es et du public. Participation au suivi des dossiers des étudiant-es. Participation aux travaux liés aux trois sessions d'examens. Appui à la comptabilité (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Cristina Ferrari, 021/692.31.20

Adresse: réf. 4497G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.11.03

**DINF** Département des infrastructures

**Che-fe d'ateliers A (Adjoint-e au chef du Centre principal d'entretien des autoroutes, la Blécherette)** **100%**

Mission: diriger et assurer des équipes «terrain», pour garantir l'entretien du réseau des routes et de ses annexes attribué au Centre. Assurer la planification des moyens (hommes, engins, matériel) dans le terrain, en collaboration avec le chef de l'atelier d'entretien et de réparation. S'assurer que tous les travaux soient effectués dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des principes et procédures du Système Qualité (cl. 21-23).

Renseignements: M. Louis-Daniel Martin, 021/316.76.01

Adresse: réf. 4478G, Centre principal d'entretien des routes nationales, M. Louis-Daniel Martin, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 28.10.03

**Employé-e principal-e d'administration pour le Centre d'entretien des autoroutes, Yverdon-les-Bains** **50%**

Mission: assurer dans un esprit de collaboration, de discrétion, de précision, garant d'un travail de qualité, respectueux des délais et de manière indépendante, tous les travaux de secrétariat et divers travaux administratifs du Centre. L'ensemble des activités sera exécuté dans le respect des principes et des procédures du Système Qualité (cl. 14-16).

Renseignements: M. Louis-Daniel Martin, 024/423.83.61

Adresse: réf. 4477G, Centre d'entretien des routes nationales, M. Louis-Daniel Martin, CP 302 – 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 28.10.03

**Employé-e d'administration pour le Secrétariat général/CAMAC** **50%**

Mission: effectuer de manière indépendante la saisie des dossiers en relation avec les demandes de permis de construire, assurer les travaux de secrétariat et l'échange de données avec l'organisme chargé des publications dans la Feuille des avis officiels (FAO), apporter aide et conseil aux clients, tout cela dans un esprit de collaboration et de précision, ainsi que dans le respect des délais impartis et des directives internes (cl. 10-12).

Renseignements: M. Michel Ansermoz, 021/316.71.48

Adresse: réf. 4489G, Secrétariat général du DINF, Mme Isabelle Tüscher, Riponne 10 – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 04.11.03

**DSAS** Département de la santé et de l'action sociale

**Adjoint-e B (Responsable du Bureau cantonal de la médiation santé)** **70 à 100%**

Mission: responsabilités selon les articles 15a et 15b de la loi sur la santé publique: le médiateur ou la médiatrice est à disposition de toute personne qui a un motif de se plaindre d'une violation d'un droit que la loi sur la santé publique reconnaît au patient. Il/elle est chargé-e d'informer les patients de leurs droits et de concilier les parties en conflit. Il/elle exécute sa mission conformément aux principes de la médiation qui doit être volontaire, confidentielle et rapide. Il/elle est responsable de la qualité de l'accueil réservé aux personnes qui s'adressent au service de médiation. Il/elle favorise la prévention des litiges dans le domaine de la santé. Il/elle se porte garante

du bon fonctionnement du service de médiation. Les documents utiles peuvent être consultés sur le site [www.dsas.vd.ch](http://www.dsas.vd.ch) (cl. 27-30).

Renseignements: Mme Françoise Jaques, 021/316.42.12

Adresse: réf. 4490G, Aux présidents des Commissions d'examen des plaintes, CP 183 – 1000 Lausanne 17

Publié dans la FAO le 11.11.03

**Economiste (Répondant-e FHV) pour le Service de la Santé publique (durée: un an, renouvelable)** **100%**

Mission: traiter tous les dossiers de la division ECOFIN relatifs au financement et au fonctionnement de l'EHC (Morges, Aubonne et la Côte) et des hôpitaux membres de la FHV. Négocier des conventions de financement. Participer aux travaux relatifs à la réforme du financement des hôpitaux (cl. 24-28).

Renseignements: M. Thierry Blanc, 021/316.42.02

Adresse: réf. 4479G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 15.11.03

Publié dans la FAO le 28.10.03

**DSE** Département de la sécurité et de l'environnement

**Employé-e principal-e d'administration (Correspondancier/ère) pour le Service des automobiles et de la navigation** **100%**

Mission: assurer le support rédactionnel de l'unité chargée de la gestion du droit de conduire un véhicule automobile (cl. 14-16).

Renseignements: M. Luc Mouron, 021/316.89.10

Adresse: réf. 4484G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.11.03

**Instructeur/trice B ou A de la protection civile pour le Service de la sécurité civile et militaire à Gollion** **100%**

Mission: créer et animer des cours dispensés dans le cadre des futures écoles de formation de la protection civile, respectivement de la protection de la population.

Renseignements: M. Pierre Spahr, 021/316.54.51

Adresse: réf. 4487G, Service de la sécurité civile et militaire, M. Olivier Durgnat, Gollion, CP 80 – 1305 Penthalaz

Publié dans la FAO le 04.11.03

**OJV** Ordre judiciaire vaudois

**Spécialiste d'opérations A, B, C ou Employé-e d'administration à l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest** **100%**

Mission: adjointe du chef d'un secteur d'exécution forcée.

Renseignements: M. Claude Bonjour, 021/316.65.89

Adresse: réf. 4486G, M. Claude Bonjour, Préposé aux poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest – Trabandan 28 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.11.03

**Secrétaire (H/F) au Tribunal d'arrondissement de Lausanne** **100%**

Mission: rattaché-e au greffe des poursuites et faillites, vous serez amené-e à assurer le suivi des dossiers, la dactylographie ainsi que l'envoi des jugements, la facturation des procédures, le traitement du courrier, la coordination des travaux du greffe et à répondre tant au guichet qu'au téléphone (cl. 15-18).

Renseignements: M. Philippe Dousse, 021/316.68.68

Adresse: réf. 4482G, Tribunal d'arrondissement de Lausanne, M. Jean-Pascal Rodieux, Palais de Justice de Montbenon – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.11.03

**Employé-e d'administration  
l'Office d'instruction pénale  
de l'arrondissement de La Côte****100%**

Mission: dactylographie d'ordonnances, prise sous dictée des procès-verbaux d'auditions, collaboration à la gestion des dossiers (cl. 10-12).

Renseignements: M. Jean-Marie Ruede, 021/803.91.00

Adresse: réf. 4480G, M. le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de La Côte, Place Saint-Louis 4 - 1110 Morges

Publié dans la FAO le 28.10.03

**Employé-e d'administration ou Premier/ère employé-e  
d'administration pour les Justices de paix des districts  
d'Orbe et de La Vallée****100%**

Mission: collaborer aux travaux du greffe de l'office dans le processus juridictionnel et administratif.

Renseignements: M. Charles-Emile Cuhat, 024/557.65.52

Adresse: réf. 4493G, Office de justice de paix, Mme Sophie Hernan, Rue de la Poste 2 - 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 11.11.03

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

Service du personnel de l'Etat de Vaud - Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23 - www.vaud.ch

**BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité****Heures d'ouverture:****8h - 12h et 13h30 - 17h****(vendredi jusqu'à 16h30)**

# La recette des apprentis du COFOP

Comme chaque trimestre, les jeunes en formation de cuisine au Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) font profiter les lecteurs de *La Gazette* de leurs talents acquis auprès de Jérôme Boulès et Jean-Pierre Blotti, leurs maîtres d'apprentissage. Actuellement en 2<sup>e</sup> année de formation élémentaire, Xavier Harnich aiguise ses couteaux en vue du concours du meilleur apprenti vaudois 2004. Il envisage de régaler le jury d'un sandre en croûte et d'un nougat glacé au miel. Mais il ne saurait ici faire l'impasse sur la saison du gibier qu'il aime à préparer. Toujours à la recherche de nouveaux mariages de saveurs, il propose une recette qui écarte d'emblée les habituels accompagnements spätzli-marron-poivre. Son goût de la précision se manifeste dans le vocabulaire comme devant les fourneaux. «Surtout ne parlez pas de chasse! La chasse est l'action de chasser. On ne mange pas «la chasse» mais du gibier», insiste-t-il, sans oublier de souligner la distinction à faire entre ce qui porte bois et ce qui porte cornes, ainsi qu'entre le gibier à poils et le gibier à plumes.

## Poitrine de faisan en croûte de noix et son flan de céleri Plat principal pour 4 personnes

**Ingrédients:** 8 filets de faisan (poitrine), 200g de betterave crue en petits dés, 4 tranches de pain de mie, 100g de cerneaux de noix, 1 oeuf frais, 2cs de lait, 1 échalote, 2dl de vin rouge, 2dl de fond de gibier, 20g de beurre très froid, 50g de farine, huile d'olive pour la cuisson, sel, poivre.  
**Accompagnement:** 450g de céleri, 3 oeufs, 3cs d'amandes moulues, 2cs de jus de citron, sel, poivre.

**Flan de céleri:** Couper le céleri en cubes avant de le cuire à l'eau ou à la vapeur jusqu'à tendreté. Eliminer l'eau de cuisson avant de réduire le céleri en purée. Evaporer au besoin le restant d'eau. Verser alors la purée dans un robot ménager et y ajouter le jus de citron, les amandes moulues, les 3 oeufs. Assaisonner cette préparation de sel et de poivre avant de battre. Verser la masse obtenue dans des petits bols en terre cuite préalablement beurrés. Mettre ces bols au bain-marie dans un four à 160°C durant 40 minutes.

**Filets de faisan:** Enlever la croûte du pain et broyer la mie avec les cerneaux de noix dans un robot ménager. Rincer ra-

pidement les filets de viande à l'eau froide et les éponger. Saler et poivrer les 2 côtés de chaque filet. Dans un bol, battre légèrement l'oeuf et le lait. Passer chaque filet de viande dans la farine, puis dans le mélange

d'oeuf et de lait et enfin dans la chapelure de mie et de noix. Faire chauffer un peu d'huile d'olive dans une poêle et y dorer la viande des 2 côtés durant environ 4 minutes à feu moyen. Réserver au chaud.

**Sauce:** Hâcher l'échalote et couper la betterave en petits dés. Faire suer le tout dans une poêle. Déglacer avec le vin rouge et le fond de gibier. Laisser ensuite cette sauce réduire de moitié sur le feu avant de la passer dans un chinois étamine.

Ajouter le beurre en dés et napper la viande de sauce directement sur chaque assiette de service après y avoir disposé le flan de céleri.



Xavier Harnich profite de la saison avant de se lancer dans la préparation du concours qui l'attend en 2004..



# Le site de l'apprenti sur la toile: infos et formation en ligne



La nouvelle ligne graphique du site des apprentis (page d'accueil) est née de l'imagination d'une apprentie, Lara Estoppey.

*Le classeur de l'apprenti publié en 2000 fait peau neuve et devient le site [passage.vd.ch](http://passage.vd.ch).*

C'est à partir de novembre que les apprentis de commerce des administrations cantonales et communales, entrés sous le sigle de la nouvelle formation commerciale de base entrée en vigueur en août dernier, pourront préparer leur examen «connaissances générales de l'Administration publique» sur un nouveau site internet de l'Etat de Vaud: [passage.vd.ch](http://passage.vd.ch)!

Cette formule de publication permet à tous les internautes qui le désirent de se

familiariser avec la structure et les multiples activités de l'Etat (finances, histoire, géographie, etc.). Mandatée par le Centre d'éducation permanente (CEP), la Cellule Web a créé une adaptation du classeur de l'apprenti (publié par le Service du personnel en 2000). Ce dernier fort apprécié par ses utilisateurs ne constituait plus un support de publication assez flexible pour le faire évoluer au gré des nouveautés et changements de l'administration.

### Tester on-line ses connaissances.

De nouveaux partenariats développés, par exemple, avec les communes vaudoises, par le biais de l'UCV, ont permis de rassembler

sur le même site les informations utiles aux apprentis communaux, reléguant ainsi aux oubliettes la publication papier du classeur des apprentis communaux.

La société *E-Teach*, créatrice du site [campuswww.parlament.ch/ff/homepage.htm](http://campuswww.parlament.ch/ff/homepage.htm) a fait bénéficier le site [passage.vd.ch](http://passage.vd.ch) de la formation interactive sur l'instruction civique élaborée par ses soins. En collaboration avec le CEP, les apprentis pourront tester leurs connaissances en ligne. En cas de mauvaise réponse, ils seront renvoyés sur la partie du site traitant du thème concerné. L'idée n'est pas de contrôler le travail des apprentis, mais bel et bien de leur donner la possibilité de mieux se préparer à leur examen.

Pour que les apprentis puissent s'approprier le site, les illustrations ont été confiées à une jeune et talentueuse apprentie, Lara Estoppey. Espérons que ces personnages apporteront un peu de gaieté dans une matière réputée ardue. Une matière en constante évolution, un site qui la reflète. Tous les utilisateurs sont invités à émettre des suggestions, car un site n'est intéressant que s'il continue à évoluer au gré des changements de son environnement!

*Cinzia Pfeiffer*

## Il n'y pas d'âge pour décrocher un CFC

*Elle parle 6 langues, maîtrise la dactylo et le traitement de texte mais n'a pas de diplôme. A 42 ans, Rita Pugliese a décidé de donner du poids à ses compétences et se prépare à passer les examens d'employée de commerce.*

«Je dois être la plus âgée du groupe», reconnaît en souriant Rita Pugliese lorsqu'elle évoque ses collègues de cours. A 42 ans, elle a donné un nouveau tour à sa vie professionnelle en optant pour une formation du soir qui lui permet d'obtenir un CFC d'employée de commerce. Le délicé? L'exemple paternel d'une part, un médecin qui a roulé sa bosse entre le Portugal et l'Afrique et qui continuait, à plus de 60 ans, de se former, appliquant à lui-même la devise qu'il répétait à ses enfants: «il n'est jamais trop tard pour apprendre».

Et d'autre part, la prise de conscience que se frayer un chemin dans le monde professionnel sans un diplôme est chose difficile voire impossible. Et ce malgré des compétences réelles: outre sa langue maternelle, le portugais, elle parle l'allemand, le suisse allemand, le français, l'anglais et l'italien. Langues qu'elle a apprises lors d'un séjour en Allemagne, où elle a obtenu un diplôme de secrétariat, ainsi qu'en Suisse où elle a

travaillé dans l'hôtellerie. Elle est cheffe de rang au Schweizerhof de Lucerne lorsqu'elle se marie et choisit de se consacrer à ses trois enfants, aujourd'hui pré-adolescents.

### Entre famille et finances...

En 2000, Rita Pugliese décide de reprendre une activité professionnelle au Registre du commerce, à Moudon, en qualité d'employée de bureau non qualifiée. D'abord confinée à la saisie électronique de fichiers, elle se voit proposer par la préposée au Registre d'alors, au vu de ses capacités, d'autres missions. Ce sera finalement André Brice, l'actuel préposé, qui lui suggérera de mettre un diplôme sur ses compétences afin de pouvoir progresser dans son métier. Elle se lance en août dernier, malgré le sacrifice financier que cela implique (frais d'écolage) et une routine familiale à réorganiser, les cours se déroulant sur deux puis trois soirs



Entrée au Registre du commerce comme employée de bureau non qualifiée, Rita Pugliese a décidé de décrocher un CFC d'employée de commerce.

par semaine. «Un jour devrait compter 48 heures», soupire-t-elle. Si la comptabilité lui donne du fil à retordre, elle est déterminée à décrocher son diplôme d'ici juin 2005. Bénéficiant déjà d'une expérience supérieure à 4 ans dans le domaine, sa formation s'étale en effet sur deux ans contre les trois de rigueur d'un apprentissage de commerce. Elle a entretemps suivi un cours lui permettant d'encadrer l'un des deux autres apprentis du Registre en qualité de «marraine». – AG



## Les décisions de la quinzaine

### Enquête administrative à l'endroit de M. Nicolas Daïna: clôture sans suites

Les rapports établis par l'enquêteur, dans le cadre de l'enquête administrative ouverte par le Conseil d'Etat à l'endroit de M. Nicolas Daïna, collaborateur personnel de M. Charles-Louis Rochat, concluent qu'aucune faute professionnelle ne peut être retenue à l'encontre de M. Daïna. Le Conseil d'Etat a dès lors décidé de ne pas ouvrir de procédure d'avertissement. Il considère que les faits instruits ont apporté la confirmation qu'un intérêt public justifiait l'ouverture de cette enquête, de manière à clarifier la nature et la portée des contacts professionnels entre M. Daïna et M. Pierre Ethenoz, en particulier celles du message SMS urgent adressé par M. Daïna à ce dernier le 3 avril 2003 dans le cadre du dossier du Centre social régional de Lausanne.

## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Initiative Sauver le Pied du Jura: préavis

Suite à sa décision de rejeter sans contre-projet l'initiative «Sauver le Pied du Jura», le Conseil d'Etat soumet aujourd'hui au Grand Conseil son projet de préavis et de décret qui présente la situation actuelle dans cette région et les enjeux futurs en cas d'acceptation ou de rejet de l'initiative. La votation populaire aura lieu courant 2004.

*Daniel Berner, délégué à l'environnement, 021 316 45 00.*

## DFIN

Département des finances

### Mesures pour favoriser l'engagement des apprentis à l'Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat a répondu à une résolution de la députée Odile Jaeger sur l'engagement des apprentis au sein de l'Etat. L'interpellatrice demande des mesures urgentes pour que ses services s'engagent à participer à un effort de recrutement. Le Conseil d'Etat indique que des démarches ont été entreprises depuis le début de l'année dans les départements pour maintenir ouvertes un maximum de places d'apprentissage déjà existantes, et pour en ouvrir d'autres. En outre, un groupe de travail a été constitué afin d'étudier les moyens de pallier la diminution

des places existantes. La Commission de coordination des apprentis et le Centre d'éducation permanente (CEP) complètent le dispositif, en matière d'information et de formation accrue des maîtres d'apprentissage notamment. Il résulte que ces actions ont permis de retrouver un nombre de places d'apprentissage équivalant à la moyenne des années précédentes, après la situation inquiétante du début de l'année.

*Frédéric Daler, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud, 021 316 19 01.*

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

### Informatique des hôpitaux vaudois

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi visant deux objectifs: soumettre les hôpitaux vaudois à l'obligation d'avoir recours à un prestataire agréé par le Département pour la gestion de leur informatique et à inscrire ces investissements dans le budget d'investissement de l'Etat. Ce projet est l'occasion de présenter le bilan de l'opération DEFIS, qui avait permis de renouveler le matériel et logiciel des hôpitaux vaudois et de passer le cap de l'an 2000. Il fait suite au projet de loi ADIESBIS, mis en consultation en 2001 et récapitule les mesures prises depuis lors en vue d'assurer la maîtrise de ce secteur. Les investissements informatiques des hôpitaux font d'autre part l'objet d'un exposé des motifs et projet de décret en vue de financer ces investissements en 2004 et 2005.

*Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41, marc.diserens@ssp.vd.ch*

### Investissements informatiques des hôpitaux régionaux vaudois

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret permettant de financer les investissements informatiques des hôpitaux régionaux vaudois pour les années 2004 et 2005. Ces investissements sont effectués par l'Association d'informatique des établissements sanitaires vaudois qui est le prestataire de services informatiques de ces hôpitaux. Les investissements proposés permettront aux hôpitaux de consolider leur gestion administrative, financière et médico-technique et de faire face aux importantes mutations légales et tarifaires en cours dans le domaine hospitalier. Ils leur permettront aussi de poursuivre la mise en œuvre du projet de comptabilité analytique qui est essentiel à la transparence financière et conditionne la répartition des coûts d'exploitation entre l'Etat et les assureurs maladie.

*Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41.*

### Pas de «boîte à bébés» dans le canton

En réponse à l'interpellation du député François Brélaz, le Conseil d'Etat relève que les réflexions juridiques et éthiques actuelles vont dans le sens du droit pour tout enfant de connaître ses ori-

gines. Il apparaît donc que l'introduction dans notre pays de «boîtes à bébés», telle qu'elle a été admise de facto à Einsiedeln, va en sens contraire des évolutions actuelles. Ces installations incitent la mère à commettre un acte illicite au sens des articles 10 et 119 de la Constitution fédérale et de l'article 268c du Code civil suisse. Dès lors le Conseil d'Etat n'est pas favorable à l'éventuelle installation d'une «boîte à bébés» dans le canton de Vaud et il souhaite privilégier le soutien aux futures mères dans le cadre des institutions existantes.

*Dr Daniel Laufer, Médecin cantonal, Service de la santé publique, 021 316 42 50.*

## DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

### Stratégie de l'enseignement des langues

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport sur sa stratégie en matière d'enseignement des langues à l'école. Ce rapport, qui répond à un postulat Claudine Wyssa, présente l'ensemble du dispositif d'enseignement de l'allemand, de l'anglais et de l'italien dans le canton, ainsi que les axes de la coordination romande et au niveau national. Il constate qu'avec la dotation horaire actuelle, les nouvelles méthodes adoptées et un enseignement de l'allemand avancé dès le début du 2<sup>e</sup> cycle primaire (3P), le canton de Vaud répond valablement à l'un des objectifs majeurs de l'Ecole. Il énumère et décrit les pistes qui peuvent encore être explorées. Il indique enfin que le Conseil d'Etat, en accord avec ses homologues romands, ne souhaite pas inverser les priorités en commençant par l'anglais, tout en visant pour un maximum d'élèves des objectifs élevés dans ces deux langues étrangères, au terme de la scolarité obligatoire et post-obligatoire.

*Daniel Christen, Directeur général de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01.*

### Une nouvelle directrice pour le gymnase de Burier

Mme Christine Schwaab, actuellement doyenne et professeure formatrice à la HEP, a été désignée le 29 octobre par le Conseil d'Etat comme directrice du gymnase de Burier. Licenciée HEC, titulaire du brevet d'enseignante, Mme Schwaab est au bénéfice d'une grande expérience de l'enseignement gymnasial. Elle a également assumé plusieurs responsabilités de coordination à l'échelon cantonal. La nouvelle directrice prendra ses fonctions au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

*Philippe Lavanchy, chef du SESSFO, 021 316 34 01.*

### Nouveau règlement sur la santé en milieu scolaire

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire qui actualise l'ensemble de la politique dans ce domaine. Il s'agit de tenir

compte de l'évolution des pratiques, notamment par le passage de contrôles somatiques stricts à une approche plus globale de la santé des écoliers, apprentis et gymnasiens. Il existe ainsi une base légale pour les programmes liés à la scolarité obligatoire («Ecole et Santé») et la scolarité postobligatoire («Jeunesse et Santé»). En outre, la responsabilité et la participation des parents, des directions scolaires, des enseignants et des élèves sont favorisées.

Jean-Jacques Allisson, SESAF, 021 316 54 01  
Eric Masserey, SESAF / ODES, 021 623 36 33.

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Modification du règlement sur la comptabilité des communes

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement du 17 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, en reprenant les dispositions et les critères mentionnés dans la loi adoptée par le Grand Conseil en 2002. Cette modification contraint les communes, les associations de communes et les ententes intercommunales à faire contrôler leurs comptes par un organe de révision. Cette obligation s'étend aux autres regroupements de droit public ayant plus de 300 habitants ou un budget supérieur à 1,5 million ainsi qu'aux communes qui encaissent elles-mêmes leurs impôts. L'adoption de ce nouveau règlement, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, répond à l'interpellation Michel Golay «Quid de l'adaptation de la loi sur les communes en matière de contrôle des comptes communaux?»

Fabrice Weber, chef de division au Service de justice, de l'intérieur et des cultes, responsable a.i. des finances communales, 021 316 45 48.

### Participation des communes à la facture sociale

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de décret prorogeant celui du 30 octobre 2001 relatif à la participation financière des communes aux frais des assurances et des régimes sociaux (facture sociale). La clé de répartition actuelle des charges de la facture sociale entre les communes est ainsi prolongée au 31 décembre 2005, avec le maintien de l'échelle de 1 à 32 pour les 13 classes de communes.

Denis Decosterd, Chef de projet EtaCom, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 079 312 74 89.

### Modification de la loi sur l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi révisant la loi du 2 novembre 1999 sur l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Ce projet concerne la liberté d'organisation de l'Eglise, les dispositions relatives à la discipline (toujours régie par l'ancienne loi de 1965) et la clarification des procédures d'engagement et de gestion du personnel. Cette révision découle

non seulement de l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers), mais également des ajustements nécessaires qui sont apparus après trois ans de fonctionnement sous le régime de la loi de 1999.

Me Christine Maurer, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45,  
Michèle Girardet, Affaires ecclésiastiques, 021 316 40 72.

## DEC

Département de l'économie

### Revision partielle de la loi cantonale sur la viticulture

Après consultation publique, le Conseil d'Etat a décidé de proposer une révision partielle de la loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture. Rendues nécessaires par les profonds changements intervenus ces dix dernières années en matière de législation fédérale et d'économie vitivinicole, les modifications portent notamment sur la délégation de tâches à l'interprofession, un statut modernisé pour l'Office des vins vaudois (OVV), de nouvelles affectations du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables, l'introduction d'instruments de gestion en faveur des actions de blocagefinancement et la constitution de provisions destinées à couvrir d'éventuelles pertes.

Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, 021 803 08 31.

### Alpes vaudoises: le rapport Furger sur Internet

Face aux difficultés rencontrées par les sociétés de remontées mécaniques dans les Alpes vaudoises, un mandat d'étude avait été confié au bureau de consultant ARW-Dr Peter Furger SA, afin de disposer des éléments permettant d'envisager une stratégie de développement. Ce rapport – présenté à la presse le 8 juillet 2003 – est dorénavant accessible sur le site Internet du Service de l'économie et du tourisme, à l'adresse: [www.economie.vd.ch/doc/news](http://www.economie.vd.ch/doc/news).

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021 316 63 99.

### Engagements de l'Etat dans la société anonyme Glacier 3000

En réponse à des interpellations du député Michel Borboën, qui demandait des précisions sur les engagements de l'Etat à l'égard de Glacier 3000, et de Charles-Pascal Ghiringhelli, qui s'inquiétait de l'avenir de cette société, le Conseil d'Etat rappelle les actions entreprises pour lui donner une nouvelle chance de survie. Il propose également de solder le crédit accordé en date du 5 novembre 1997. L'Exécutif avait auparavant remis au Grand Conseil deux rapports intermédiaires, la situation de Glacier 3000 n'étant alors pas suffisamment clarifiée pour une information définitive.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021 316 63 99.

### Caisse d'assurance du bétail: cotisations inchangées

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté ordonnant la perception en 2003 des contributions à la Caisse du bétail pour les espèces équine, bovine, ovine, caprine et porcine. Au vu des comptes 2002, les cotisations ne seront pas augmentées.

Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, 021 316 38 78.

## Stages professionnels au sein de l'Etat pour de jeunes chômeurs

Préoccupé par le nombre croissant de jeunes chômeurs à la recherche de leur première place de travail, le Conseil d'Etat a autorisé le Service de l'emploi (SDE) à prélever sur le fonds cantonal de lutte contre le chômage les montants nécessaires à l'organisation de stages professionnels au sein de l'Etat de Vaud et ce jusqu'à concurrence de 180 000 francs.

Ils sont actuellement 600 (220 en juin 2002 et 430 à fin juillet 2003) inscrits au chômage au sortir de leur formation professionnelle. Face à cette situation, le SDE a sollicité les entreprises privées dès la fin de l'été, afin de les encourager à organiser des stages professionnels. Dans ces conditions, il a estimé que l'Etat devait également prendre une part de responsabilité.

Sur le plan pratique, le jeune stagiaire continue à percevoir ses indemnités de chômage. Une somme nette correspondant au quart de ces indemnités est facturée à l'employeur à titre de participation aux frais (en moyenne 750 francs). Le SDE prélèvera ainsi sur le fonds cantonal une somme jusqu'à concurrence de 180 000 francs, correspondant au financement sur deux ans environ d'une quarantaine de stages dans l'administration cantonale.

Le stage professionnel est une mesure du marché du travail permettant à des personnes d'acquérir une expérience professionnelle dans leur domaine de qualification. D'une durée de six mois, ces mesures sont organisées par l'intermédiaire des Offices régionaux de placement (ORP), sans qu'aucun contrat de travail ne soit établi.

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) favorisera le développement de cette mesure par son rôle central en lien avec les responsables des ressources humaines. Le SDE assumera quant à lui la gestion administrative.





# Photos ironiques, photos historiques

*Année du bicentenaire oblige, le Musée de l'Elysée propose une tendre balade, tout de sépia, de noir et de blanc teintée, dans ses collections de photographies vaudoises du XIX<sup>e</sup> siècle. Tandis qu'un étage au-dessus, Robert Walker étourdit de couleurs le visiteur, happé par d'ironiques scènes de rue urbaines.*

Le contraste est saisissant. La pose étudiée, le canotier élégant et la moustache conquérante, le Vaudois du XIX<sup>e</sup> siècle nous regarde dans les yeux. Conscient de jouer un rôle «historique» dans la scène que saisit le photographe. Les citadins de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, piégés par le photographe canadien Robert Walker, apparaissent tronqués, si ce n'est de dos ou carrément suggérés par l'ombre qu'ils projettent. Ils ne sont que des figurants, inconscients du fait qu'un objectif est pointé dans leur direction. Photos mises en scène contre photos spontanées. Clichés en noir et blanc contre clichés valorisant l'esthétisme joyeux de la couleur.

Au sentiment de nostalgie distillé par la centaine de photographies vaudoises du XIX<sup>e</sup> des collections du Musée de l'Elysée, actuellement exposées dans le cadre du Bicentenaire du canton, s'oppose le rythme échevelé et oppressant du pouls urbain d'aujourd'hui. Robert Walker est fasciné par la ville, de New York en passant par Rome, Paris, Las Vegas ou Varsovie. Tout



«New York», 1999, selon Robert Walker; sans la couleur si chère à l'auteur.

comme il aime à jouer avec les couleurs, comme le font les publicistes. Mais pas pour les mêmes raisons. Une affiche bigarrée attire l'œil et suscite l'envie d'achat. Reprise et détournée par Robert Walker, cette même affiche participe à un jeu de mots qui ironise sur le caractère parfois grotesque, souvent illusoire de notre société de consommation. – AG

«Color is power» (Robert Walker) et «Le miroir de H. G. Wells» (photographie vaudoise au XIX<sup>e</sup> siècle). Musée de l'Elysée, av. de l'Elysée 18, Lausanne. Tél.: 021 316 99 11. Lundi-dimanche: 11h à 18h. **Visites guidées:** dimanche 7 décembre et 18 janvier 2004, à 15h et 16h, ainsi que samedi 29 novembre, en anglais, par William Ewing, directeur. Jusqu'au 25 janvier 2004.



Photographie anonyme prise lors de la récolte des pommes de terre à Bougy sur Rolle, vers 1903.

## Expositions

**Cabinet cantonal des estampes, Vevey.** *Aux sources de l'impressionnisme et du japonisme. Félix Bracquemond, gravures et céramiques.* Les gravures de Bracquemond se dévoilent à Vevey tandis que ses céramiques sont exposées à la Fondation Neumann, à Gingins. **Visite guidée:** mardi 2 décembre, à 18h. Jusqu'au 8 février 2004.

**Ecole polytechnique fédérale (EPFL), Lausanne.** *Photographie et architecture moderne: la collection Alberto Sartoris.* Plus de 8000 illustrations d'objets architecturaux, célèbres et oubliés. Bâtiment SG, salle d'exposition, niv. 1. Jusqu'au 16 novembre.

**Hall principal du CHUV.** *Peintures de Sylvie Mermoud.* Jusqu'au 27 novembre.

**Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne.** *Le monde selon François Dubois.* Une exposition qui explore la religion, la cruauté, la mort et le souvenir avec comme point de départ *Le massacre de la St-Barthélemy*, toile de François Dubois. **Ateliers enfants:** (7 - 13 ans) mercredis 26 nov. et 10 déc., 14h à 17h. **Ateliers familles:** dimanche 10 déc., 14 à 16h. **Visites guidées:** jeudis 13 nov. et 18 déc., à 18h30, et jeudi 4 déc., à 12h30. Jusqu'au 4 janvier 2004. *D'Irlande... le paysage dans les collections de la National Gallery of Ireland.* **Visite guidée:** jeudi 27 nov., à 18h30. Jusqu'au 4 janvier 2004.

**Musée cantonal de zoologie, Lausanne.** *A la découverte d'un animal inconnu: l'oucalou?* Une vitrine du musée expose les mœurs de l'oucalou, un mystérieux animal étudié par une classe de 4P du Collège de Mon-Repos. Il s'agirait d'un proche cousin de l'ours ... Vrai ou faux? Jusqu'au 4 janvier.

**Musée historique de Lausanne.** *Prête-moi ta plume!* A l'ère du clavier et de la souris, objets et instruments d'écriture invitent aux souvenirs. **Ateliers pour les 8-12 ans:** mercredis 12 nov., 10 déc., 14 janv. et samedi 29 nov., de 14h à 16h. Jusqu'au 18 janvier.

## Conférences

*Adolescence et dépendances*, par Martine Bovay, psychopédagogue, mardi 25 novembre, à 20h30, salle du Castelmont, route de Cossonay 42, Prilly. Entrée libre.

*Je vais me marier: à quoi penser?* Loi et régimes matrimoniaux, par maître Odile Cavin; mercredi 12 nov., 20h à 22h. *Je suis mariée: à quoi me suis-je engagée?* Effets du mariage, droits et obligations des conjoints, par maître Cornelia Seeger-Tappy; mercredi 26 nov., 20h à 22h. Maison de la Femme, av. Eglantine 6, Lausanne. Inscription: 021 320 04 20. ou clafv@bluewin.ch